

Les Yeux du Bois & La Petite Forge

deux gîtes qui bénéficient du Label Ecogestes



• Présentation du Label Eco-gestes

Réputé pour sa faune et sa flore exceptionnelle, l'Ain nous invite à vivre au rythme de la nature.

Pour vous ressourcer ou dans un souci de respect de l'environnement, le label Ecogestes nous encourage tous, vous comme nous (hôtes et propriétaires) pour des vacances responsables et durables.

Cette **démarche « Ecogestes »** favorise la réduction de l'impact du tourisme sur l'environnement, permet d'améliorer le cadre de vie et de réduire les consommations énergétiques.

Un écogeste est un geste, souvent simple et quotidien, que chacun de nous peut faire, dans le but de réduire les consommations énergétiques et de préserver l'environnement.

Le label Ecogestes contribue à un tourisme durable.

Le tourisme durable prend en compte les impacts environnementaux, sociaux et économiques sur les lieux d'accueil, tout en répondant aux besoins et demandes des touristes.

Les principaux **objectifs du tourisme durable** sont clairs :

- **La sauvegarde des ressources naturelles et de la biodiversité** des sites touristiques pour continuer à attirer les visiteurs sur le long terme
- **La conservation des identités et des patrimoines culturels** par l'encouragement à la tolérance et au respect des modes de vie de chaque communauté
- **L'amélioration des conditions de vie des populations locales** par la participation des acteurs locaux aux activités économiques issues du tourisme.

Le tourisme durable est également dénommé tourisme responsable, car il implique l'investissement de chacun.

SCHÉMA DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TOURISME

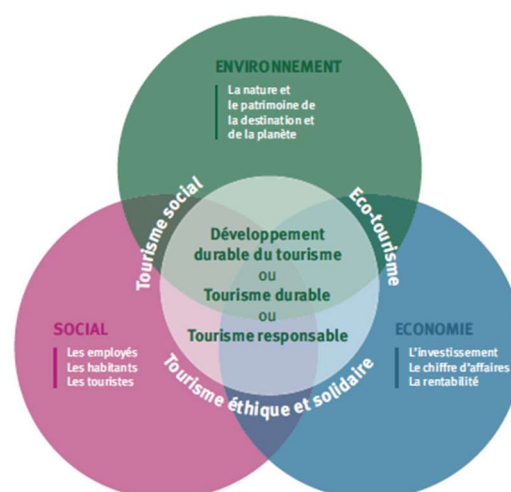


Schéma : Atout France

• Les Ecogestes mis en place dans nos gîtes

Pour vous ressourcer ou dans un souci de respect de l'environnement, le label Ecogestes nous encourage tous, vous comme nous (hôtes et propriétaires) pour des vacances responsables et durables. Voici quelques écogestes que nous pratiquons ; nous vous invitons à participer également (écogestes en violet)

1- Biodiversité & espaces extérieurs

- Limitation de notre impact sur le milieu : la partie en herbe est tondue mais le potager est en mode « flemmaculture » (on minimise les interventions) et le pré est exploité de façon extensive (par des vaches et des ânes)
- Maintien d'une diversité d'habitats pour favoriser la biodiversité : tas de bois, murs, mangeoires en hiver pour les oiseaux, vieux arbres...
- Utilisation d'espèces végétales adaptées localement, d'engrais naturels (compost, terreau...)
- Arrosage exclusivement à partir de l'eau récupérée
- Pratique de don ou d'échange de graines, semences...

2 - Energie & eau dans les maisons

- Limitation de la consommation d'énergie : chauffage à 18°C, robinets thermostatiques sur les radiateurs ; ampoules de classe énergétique A, interrupteur de veille sur les équipements audiovisuels et vigilance pour les interrupteurs

- Classe énergétique A sur tout nouvel équipement électroménager ; pas de système de climatisation dans l'hébergement (sauf en cas de canicule exceptionnelle dans La Petite Forge)
- Consommation d'eau : réducteurs de débit sur les robinets, chasses double-débit sur les WC, robinets thermostatiques sur les douches
- Dispositifs de protection solaire (volets)
- L'hébergeur assure le suivi de sa consommation d'électricité/de gaz dans l'hébergement et est soucieux de relever d'éventuelles anomalies ; facturation des charges (électricité et fuel au prix coûtant) pour responsabiliser les hôtes

3 - Déchets

- Tri sélectif des déchets proposé sur le gîte même : bennes et tas de compost
- Collecte par le propriétaire des déchets dangereux (piles, cartouches d'encre, huiles...)
- Autocollant "stop-pub" sur la boîte aux lettres ; recyclage ou don à des associations des anciens équipements (électronique ou mobilier)

4 – Approvisionnements

- Cadeaux d'accueil fait maison
- L'hébergeur privilégie i) l'achat de produits alimentaires de saison, en circuit court ou commerce équitable ou issus de la production du propriétaire ii) l'achat en vrac pour les légumes, céréales, pâtes, café... iii) l'utilisation des écorecharges, produits écolabellisés ou en vrac pour la lessive, les produits d'entretien...
- Promotion des moyens de locomotion doux : marche à pied... ou vélo (pour ceux qui le peuvent) ; local de rangement pour les vélos
- Mise à disposition de matériel d'observation de la nature à la demande (guides nature - faune, flore...)
- L'hébergement est commercialisé selon des modalités respectueuses du développement économique local, il ne fait pas appel aux services de plate-formes délocalisées.
- Linge de maison : coton bio, écolabel européen... Achat privilégié d'équipements ménagers et produits textiles fabriqués en France
- Achat de nouveaux matériels privilégiant du mobilier recyclé ou issu d'une production locale ou d'occasion

• Tourisme durable et Développement durable

Le tourisme durable s'inscrit parmi les activités qui visent à atteindre les objectifs de développement durable. Dans le prolongement des objectifs historiques du Millénaire pour le développement (OMD), le Programme de Développement Durable est composé d'un ensemble ambitieux de 17 objectifs de développement durable ; il est axé sur l'être humain, porteur de changement, à caractère universel et intégré :

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

